

# Pages de gauche

MENSUEL D'OPINIONS SOCIALISTES INDÉPENDANT

## ÉDITORIAL

### Sans vergogne

On ne peut manquer d'être frappé par le manque total de vergogne des quelques membres du PS qui, le congrès du parti à peine achevé, ont immédiatement déclaré *urbi et orbi* qu'ils et elles ne se sentaient nullement tenus par les décisions qui y avaient été prises.

Le cas le plus choquant concerne évidemment le vote sur l'initiative d'extension de la double peine et son contre-projet jumeau soumis au vote le 28 novembre. Alors que la décision du congrès s'est illustrée par sa netteté, ces personnes se sont crues autorisées à continuer de militer pour le contre-projet comme si de rien n'était.

Faut-il leur rappeler que, dans un parti démocratique, on est censé faire quelque cas d'une décision prise par la base à une majorité des deux-tiers? Qu'un parti de gauche ne peut être compris comme un prestataire de services pour de vaines ambitions personnelles? Que l'on n'est pas socialiste par confort ou opportunisme, mais par conviction? Que s'ils veulent continuer à se moquer des militant-e-s, ils peuvent allègrement rejoindre d'autres partis dans lesquels ces pratiques sont habituelles? Être membre d'un parti, c'est aussi accepter de se conformer à une certaine *discipline* collective, et avoir au moins l'honnêteté de rendre raison des désaccords que l'on exprime avec la majorité.

L'ironie de l'histoire est que ces gens n'ont cessé de répéter que leur combat en faveur du contre-projet visait à affaiblir l'UDC et son initiative, et que la position du double non relevait au contraire d'un idéalisme déplacé. Or nous persistons à penser que ce "pare-feu" aura surtout servi de combustible à l'initiative. Et de cela aussi, les parlementaires PS qui ont voté le contre-projet et l'ont défendu contre la majorité du parti devront rendre compte.

Réd.



## Dossier: politique pénale

Dans le cadre de l'actuelle réforme du Code pénal, nous consacrons ce mois-ci un dossier aux questions pénales. Nous proposons de les aborder selon trois angles distincts: en interrogeant les notions même de peine et de sanction tout d'abord, en critiquant l'institution pénitentiaire ensuite, et en questionnant la figure de la victime enfin. Cette réflexion, pour difficile qu'elle soit lorsqu'on cherche à la considérer d'un point de vue de gauche, ne doit pourtant pas être abandonnée aux chantages du tout sécuritaire, d'un droit purement punitif et de peines censées être "exemplaires".

Lire en pages 6-9

#### ■ Syndicalisme

Retour sur les grèves dans l'industrie chinoise

Page 4

#### ■ Brésil

Analyse des résultats de l'élection présidentielle

Page 5

#### ■ Livres

Victor Serge et Marceau Pivert, orientations pour le 21<sup>e</sup> siècle

Page 11

CAMARADE CHRONIQUEUSE

# Programme et travail politique

Vues du sud du Gothard, les réactions dans la presse, surtout suisse alémanique, après le congrès du Parti socialiste de la fin octobre à Lausanne, ne peuvent qu'étonner. C'est surtout la virulence des critiques de certain·es commentatrices·eurs qui choque, alors que beaucoup n'étaient pas même présent·es à Lausanne. Ces critiques ont choisi la facilité en reprenant les slogans les plus simples pour décrire une rencontre de deux jours, où plus de 600 délégué·e·s ont discuté démocratiquement d'une vision de la société et de l'économie qui ne devraient pas être déterminées par le seul profit. S'il est vrai que la seule critique du capitalisme ne signifie pas encore son dépassement, surtout sans la vision d'un système économique alternatif, ce débat commencé au congrès doit forcément continuer au sein et autour du Parti socialiste, pour permettre de réfléchir à la nécessité de développer une économie sociale et capable de partager équitablement les richesses produites.

Dans la pratique politique, cela signifie concrétiser cette

vision de société par des impératifs de solidarité et de défense des services publics, ainsi que par l'introduction de règles pour les marchés financiers et l'économie, afin qu'ils ne répondent pas seulement à une logique d'entreprise. Le débat autour du programme du Parti socialiste et du congrès lausannois est donc le début d'un processus de réflexion et de discussion nécessaire. Cette réflexion ne va rien enlever au travail parfois plus pragmatique qui doit être réalisé dans les institutions cherchant des solutions aux problèmes des travailleurs et des travailleuses, des familles, des locataires, etc.

En essayant d'être réalistes, le renforcement du Parti socialiste va passer dans les prochains mois par la consolidation de cette complémentarité entre réflexion de fond et travail concret dans la société, dans les gouvernements ou dans les parlements. Ne tombons surtout pas dans le piège de les mettre en opposition.

*Marina Carobbio est  
Conseillère nationale PS du  
canton du Tessin*

L'HUMEUR DE LA RÉDACTION

## La valse des milliards

L'information concernant l'accord fiscal que la Suisse a conclu avec l'Allemagne a été pour le moins parcimonieuse, et n'a guère suscité de commentaires dans les médias.

Deux remarques s'imposent pourtant à son propos. La première concerne la résilience remarquable du secret bancaire qui, bien qu'affaibli, n'en réussit pas moins à se maintenir en vie. L'accord signé avec l'Allemagne garantit par exemple l'anonymat des fraudeuses·eurs du fisc, en les faisant bénéficier du système de l'impôt anticipé, scandale permanent permettant à n'importe qui de ne pas déclarer sa fortune au fisc. Depuis son introduction en 1934, le secret bancaire, pilier de l'ordre économique et bancaire helvétique, s'est surtout singularisé par cette étonnante capacité d'adaptation. Elle ne s'est visiblement en rien émoussée en cette année 2010.

La seconde remarque porte sur les sommes en jeu. Les estimations les plus crédibles, évidemment imprécises, parlent de 200 milliards d'euros d'avoirs allemands non déclarés dans les banques suisses (près de cinq fois le budget de la Confédération, ce qui représenterait environ 30 milliards d'euros de recettes fiscales supplémentaires pour l'Allemagne selon la convention passée entre les deux pays. Cela signifie donc d'une part que les banques suisses hurlent depuis des lustres qu'elles n'accueillent que les économies de paisibles épargnant·e·s dans leurs coffres, on apprend assez officiellement qu'elles sont assises sur des montagnes d'argent frauduleusement déposées chez elles. D'autre part, les rentrées fiscales supplémentaires que cela assurerait seraient trois fois plus importantes que les coupes budgétaires annoncées par le gouvernement Merkel pour 2011. Les sommes en jeu sont donc tout à fait significatives, y compris pour l'Allemagne.

Apparemment, en Suisse, la liberté de frauder le fisc figure donc toujours dans la liste des droits fondamentaux...

*Antoine Chollet*

*Le pape  
autorise le  
préservatif  
«dans cer-  
tains cas»*



POLITIQUE

# Le congrès du PSS, ou l'art du possible

En ouvrant, le jeudi soir, une enveloppe contenant un cahier de 375 amendements pour le congrès qui débutait le samedi suivant, j'ai esquissé un sourire nerveux. Comment allons-nous faire tenir une telle somme de propositions dans aussi peu de temps? Sans compter que la question de notre position sur le contre-projet à l'initiative de l'UDC allait sous-tendre ce week-end.

Rediscuter un programme en profondeur est un projet politique ambitieux. La vaste étendue des domaines concernés confine, pour ainsi dire, à établir des lignes d'horizon, à déterminer des principes. L'art de la réussite réside dans la capacité conjointe de la direction et des délégué·e·s à tenir un débat démocratique permettant aux uns et aux autres de se comprendre, à défaut parfois de s'entendre.

### UN DÉBAT DÉMOCRATIQUE

La tenue démocratique de ce congrès en était la clef; elle fut à mon sens exemplaire. Certes, il y a eu quelques chahuts, quelques grondements dans la salle lors de certaines interventions, mais dans ce climat très émotionnel de stigmatisation des étrangères·ers, comment critiquer l'expression d'un peu de passion, même si c'est par des huées ou des *standing ovations*?

Au demeurant, c'est bien parce que nos débats furent démocratiques que nous en sommes arrivés au nouveau programme tel qu'il a été adopté. Pour ma part, c'est au moment du débat sur le

dépassement du capitalisme, durant la discussion et à l'issue du vote, que je me suis dit: «c'est possible», nous pouvons ici repenser certains fondamentaux, sans être tenus de tout remiser au magasin des vieux accessoires, sous couvert de modernité.

Il est possible, dans cet espace démocratique formé par les sections de notre parti, de réaffirmer notre attachement à ce qui fonde notre engagement militant.

### PAS DE RÉSIGNATION

Et cela peut aussi être l'occasion de vouloir changer de cap ou de refuser de se résigner, comme l'a montré la question de la renationalisation de La Poste, des CFF et de Swisscom. Dire que notre attachement aux services publics demeure intact et que nous sommes prêts à œuvrer pour les reconquérir était donc aussi possible.

Comme l'abolition de l'armée, enfin, qui a tant fait parler. Personnellement, ce qui me surprend, c'est qu'on s'étonne de notre position. Certes, nous ne sommes plus en phase avec les positions défendues pendant la Guerre froide... près de 20 ans après sa fin, il était temps!

L'abolition de l'armée est un but logique pour un parti internationaliste et pacifiste. Elle permet aussi de résoudre un point d'achoppement dans la discussion sur l'armée: sa professionnalisation en cas d'abandon de l'obligation de servir. L'ombre des gardes prétoriennes s'estompe et disparaît ainsi aux rayons de la clarté

d'une position. La décision pouvait être prise, un nouveau possible passait la rampe.

Il est certain que cet enchaînement de discussions et de décisions a créé une sorte de dynamique des possibles. Les un·e·s et les autres se sentaient soutenus, légitimés dans la défense de leur proposition par la garantie qui leur était donnée d'un vrai débat démocratique.

Un élément déterminant de cette dynamique est aussi de reconnaître à la majorité le droit d'avoir le dernier mot. C'est ainsi à huit voix seulement que la semaine de quatre jours (ou de 35 heures) n'a pas passé la rampe. Huit petites voix, et pourtant, toutes les partisan·e·s de cette idée ont accepté sans remous cette décision.

Il aurait été bon que celles et ceux dont la position sur le contre-projet fut battue en brèche à deux tiers des voix aient fait montre du même esprit au lendemain de ce beau congrès.

*Matthieu Béguelin, président  
du PS de la ville de Neuchâtel*

## Tumulte

Trois tactiques ont été utilisées par la presse pour commenter le récent congrès du PSS.

La première a consisté à dénoncer l'extrémisme, l'utopisme et le manque de réalisme politique qui devrait pourtant caractériser un «parti de gouvernement».

La deuxième tactique se fondait sur l'opposition entre des socialistes extrémistes et idéologisés (prêts à sacrifier un magnifique week-end à discuter de dépassement du capitalisme au lieu de regarder la télé comme tout le monde) et des socialistes raisonnables, voire «responsables». Se sont prêtés à ce jeu des camarades qui n'ont brillé ni par leur présence au congrès, ni par leurs interventions récentes dans les débats internes du parti: Helmut Hubacher, Jean-Noël Rey, Rudolf Strahm, pour n'en citer que quelques-uns.

La troisième tactique a érigé le paternalisme en commentaire journalistique: les résultats du congrès étaient connus d'avance, il s'est agi d'une immense pièce de théâtre permettant de repositionner le parti à gauche et de remotiver les membres en rappelant quelques valeurs fondamentales.

Cela montre surtout que les journalistes suisses n'ont guère l'occasion de commenter le congrès d'un parti qui débat démocratiquement de son programme. Ils n'aiment pas ça: trop de tumulte. RF

### IMPRESSUM

Abonnement annuel: Fr. 49.-  
Abonnement de soutien: Fr. 130.-  
Abonnement réduit (AVS, AI, étudiant·e·s,  
chômeuses·eurs): Fr. 39.-

CCP 17-795703-3  
www.pagesdegauche.ch  
Case postale 7126, 1002 Lausanne  
info@pagesdegauche.ch

Rédaction:  
Samuel Bendahan (SB), Antoine Chollet (AC), Romain Felli (RF), Adrien Fontanellaz (AF), Benoît Gaillard (BG), Stéphanie Pache (SP), Line Rouyet (LR), Arnaud Thiéry (AT)

Comité:  
Matthieu Béguelin, Valérie Boillat, Michel Cambrosio, Raymond Dorous, Dan Gallin, Grégoire Junod, André Mach, Pierre-Yves Maillard, Philipp Müller, Géraldine Savary, Alberto Velasco

Maquette:  
Marc Dubois, Lausanne  
Secrétariat de rédaction et mise en page:  
Antoine Chollet

Webmaster:  
Mathieu Gasparini

Illustrations:  
Christian Vulllioud (Cévu)

Relecture:  
Dominique Hartmann, Salima Moyard

Impression:  
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix



## SYNDICALISME

## Grèves offensives en Chine

La presse a très timidement rendu compte au cours de l'été dernier d'une série de grèves importantes dans l'industrie automobile du sud de la Chine.

À l'époque de l'économie planifiée (1950-1980), les entreprises industrielles étaient aux mains de l'État central. Les réformes entamées par Deng Xiaoping à partir de 1978 ont eu deux

conséquences. Premièrement, le pouvoir politique a été décentralisé au niveau des régions et des communes. Deuxièmement, la propriété des entreprises est passée essentiellement en mains privées.

Ces deux tendances se sont accompagnées de deux phénomènes qui expliquent en grande partie les mouvements sociaux actuels: la croissance énorme des inégalités et la corruption.

Lors de la période précédente, lorsque les salaires et les conditions de travail étaient du ressort exclusif du gouvernement central, les luttes autour de ces questions étaient quasi inimaginables. Désormais, comme les propriétaires sont identifiables et les autorités politiques locales dotées d'une certaine marge de manœuvre, les luttes sont devenues beaucoup plus pertinentes et peuvent mener à des résultats concrets. Malgré l'importance quantitative de ces mouvements, il s'agit de luttes fragmentées, locales, qui n'arrivent ni ne cherchent à se solidariser.

Malgré l'importance quantitative de ces mouvements, il s'agit de luttes fragmentées, locales, qui n'arrivent ni ne cherchent à se solidariser.

## NOUVELLES GRÈVES

Les grèves ouvrières ont changé de nature. Ces vingt dernières années, elles étaient surtout défensives (contre le non-paiement des salaires, pour maintenir le niveau des prestations sociales et des retraites, etc.) et prenaient place dans les anciennes régions d'industrie lourde (métallurgie par exemple) avec une structure industrielle encore largement aux mains de l'État et un appareil productif vétuste.

Avec les mouvements des deux dernières années, il y a eu une transformation qualitative. Les grèves ont souvent eu lieu dans les nouveaux secteurs industriels (automobile, électronique, etc.) qui sont des secteurs d'exportation et qui reposent surtout sur des investissements

étrangers (notamment japonais). Surtout, elles sont devenues offensives, demandant des augmentations de salaires et une amélioration des conditions de travail.

## UN POUVOIR EN RETRAIT

L'autre grande différence réside dans l'attitude du gouvernement central chinois, qui a laissé se dérouler ces grèves sans répressions trop importantes. À cela, deux explications peuvent être amenées. Premièrement, le développement des médias électroniques (internet, téléphonie mobile) semble empêcher des répressions trop ouvertement violentes. Le pouvoir central peut contrôler, voire isoler certaines régions périphériques (comme le Tibet ou le Xinjiang) mais ne peut pas imposer un *black-out* à l'ensemble du pays.

Par ailleurs, le Parti communiste chinois est obligé de "lâcher du lest" en permanence afin de calmer les tensions sociales trop importantes. Il a récemment mis en œuvre une augmentation du salaire minimum, et les hausses de salaire obtenues par les ouvrières-ers grévistes participent d'une forme d'amélioration du pouvoir d'achat, compatible avec la construction d'un marché intérieur qui semble être devenue une priorité pour le gouvernement.

Quoi qu'il en soit, ces mouvements de grève ont fait ressortir la nécessité d'une organisation des travailleuses-eurs en syndicats ouvriers indépendants. Le syndicat officiel (ACFTU) n'est qu'une courroie de transmission entre les directions des entreprises et les ouvrières-ers. Il a très vite été débordé par les demandes venant de la base, qui ont spontanément trouvé des moyens d'organisation démocratiques: assemblées générales, élections et révocabilité des délégué-e-s, etc. Couplé à certaines réformes légales en cours, l'expérience acquise lors de ces mouvements de grève pourrait déboucher à moyen terme sur un syndicalisme indépendant en Chine.

Romain Felli

Ouvriers en grève aux usines Honda en juin 2010



## ÉLECTIONS JURASSIENNES

## Une belle victoire!

Deux semaines plus tard, les élections jurassiennes viennent très opportunément faire mentir les commentaires sur le prétendu virage mortel à gauche du PS suite à son congrès de Lausanne. Le premier tour augurait déjà d'une belle réélection d'Élisabeth Baume-Schneider, le second la gratifie d'un immense succès et ajoute à celui-ci la très agréable surprise de l'élection, en troisième position, de Michel Thentz, le second socialiste en lice. On peut certes regretter que le gouvernement jurassien reste fermement ancré à droite, mais ne boudons pas notre plaisir pour autant après cette belle victoire socialiste!

Nous reviendrons sur le sujet dans un long entretien avec la ministre Élisabeth Baume-Schneider dans notre prochain numéro.

Antoine Chollet

## BRÉSIL

## Les nouveaux défis de la gauche brésilienne

La tenue de l'élection présidentielle au Brésil en octobre 2010 a focalisé de nouveau l'attention sur le géant de l'Amérique latine. Dilma Rousseff, candidate du Parti des travailleurs (PT) mais aussi d'une coalition qui comprend neuf autres partis politiques, a été largement élue au second tour avec 56% des voix. Pratiquement inconnue de la majorité des Brésiliens il y a un an, Dilma, comme on l'appelle au Brésil, a bénéficié de la forte popularité de Lula (environ 80% d'opinions favorables), du bilan positif des deux mandats de ce dernier (2003-2006 et 2007-2010) et de l'appui des partis qui l'ont soutenue.

## EXPÉRIENCE POLITIQUE

Dilma n'est pas une débutante en politique. Elle fait partie de cette génération de la gauche brésilienne qui a découvert la politique sous le régime militaire, dans la clandestinité et/ou l'exil. Membre de plusieurs groupes de guérilla d'extrême gauche pendant la fin des années 1960, arrêtée, torturée et emprisonnée, elle a ensuite adhéré au Parti démocratique travailliste (PDT) en 1979 puis au PT en 2000.

Tout au long de sa carrière, elle a eu des convictions idéologiques de gauche et a accumulé une expérience en occupant plusieurs postes à responsabilité dans l'État du Rio Grande do Sul, situé dans le sud du pays. En 2003, elle est devenue ministre de l'Énergie du premier gouvernement de Lula. En 2005, Lula l'a choisie pour devenir cheffe de la Maison civile (qui équivaut au secrétariat général de la présidence), poste-clé du gouvernement. En définitive, Dilma a une connaissance des dossiers mais aussi des personnes et des rouages de l'appareil d'État et du monde politique brésiliens.

Ces qualités lui seront indispensables pour présider aux destinées de la première puissance d'Amérique latine. Son mandat

va s'inscrire dans la continuité de celui de Lula qui a poursuivi voire parfois amplifié la politique économique et financière orthodoxe de son prédécesseur tout en développant une politique sociale axée sur la redistribution (augmentation du salaire minimum au-dessus de l'inflation, programmes sociaux comme la *Bolsa Família*, développement du logement populaire, etc.). En définitive, une social-démocratie à la brésilienne.

## TRANSFORMATIONS DU CONTEXTE INTERNATIONAL

Le problème réside dans le fait que les conditions internationales qui ont permis de réaliser cette redistribution sont en train de changer. Le Brésil commence à subir les conséquences de la crise financière internationale. La politique d'émission monétaire des États-Unis se traduit par une revalorisation brutale de la monnaie brésilienne, le *real*, par rapport au dollar qui met en danger des pans entiers de l'industrie brésilienne. Par ailleurs, la croissance des exportations reste soutenue en grande partie par la demande chinoise pour le minerai de fer et le soja. Un ralentissement du géant asiatique aurait un impact immédiat sur l'économie brésilienne, qui devrait enregistrer une croissance de plus de 7% en 2010.

Dans son premier discours après l'élection, Dilma a nuancé les positions de Lula. Elle a appelé les Brésiliens à compter sur leurs propres forces et notamment «notre propre épargne». Une référence évidente au contrôle de la dépense publique et à la nécessité de réformer une économie encore trop dépendante des matières premières par le biais d'un effort accru en matière d'innovation, un des gros points faibles du pays. Mais la future présidente devra s'attaquer aussi aux problèmes que Lula n'a pas pu résoudre: la montée de l'insécurité, le déficit d'infrastructures, l'insuffisance des



Dilma Rousseff, la nouvelle présidente du Brésil

services sociaux, notamment de l'éducation, et la persistance d'une pauvreté endémique dans certaines zones du pays.

## ÉCLATEMENT PARTISAN

Le principal handicap de la future présidente réside dans le fait que son propre parti, le PT, ne disposera dans le futur parlement élu le 3 octobre dernier que de 17% des membres de la Chambre des députés et du Sénat. La coalition présidentielle qui a soutenu Dilma est composée majoritairement de partis dits «physiologistes» qui n'ont aucune orientation idéologique: ils appuient chaque président-e en place en fonction des avantages qu'ils en retirent pour leurs électrices-eurs et leurs clientèles (postes, projets financés, subventions, etc.). Ce système politique est en même temps le reflet de la mosaïque géographique et sociologique du Brésil (8,5 millions de km<sup>2</sup>, 185,7 millions d'habitants) et du faible niveau de politisation des couches populaires. Cette situation obligera Dilma, comme Lula jusqu'ici, à composer en permanence avec ces formations, ce qui limite d'autant plus les possibilités de réaliser des réformes, notamment dans le domaine social.

Daniel Solano

DOSSIER: POLITIQUE PÉNALE

## Projets législatifs: retour à la case prison

Le législateur helvétique paraît atteint d'une frénésie pénale. Personne ne peut sérieusement dire quelles sont les conséquences de l'entrée en vigueur de la réforme fondamentale du Code pénal entrée en vigueur en 2007, mais peu importe: elle n'est paraît-il plus au goût du jour.

Avant son départ du DFJP, Eveline Widmer-Schlumpf a eu le temps de mettre en consultation avec l'aval du gouvernement deux avant-projets de révision du Code pénal qui "détricotent" la révision si décriée de la partie générale. Sous des dehors techniques, ces deux textes proposent un retour aux bonnes vieilles recettes d'antan en matière de sanctions, qui tiennent le plus souvent en un seul ingrédient: la prison.

Le premier avant-projet vise à «réformer les sanctions» dans la partie générale, c'est-à-dire à réintroduire les courtes peines privatives de liberté, à limiter l'octroi du sursis et à restreindre

les alternatives à l'emprisonnement. Le deuxième entend «harmoniser les peines» dans la partie spéciale, harmonisation qui, comme pour les prix de certaines denrées, a une furieuse tendance à se faire à la hausse (du nombre d'années de détention qui seraient infligées aux délinquant-e-s). Au passage, les projets entendent également restreindre la marge de manœuvre des juges dans le choix des sanctions. Comme si l'indépendance de la justice et l'individualisation de la peine étaient des notions dont on devrait se méfier.

Les deux textes ne s'attaquent en outre qu'à certains types de délinquance. L'inscription dans la loi d'une valeur minimale de 30 francs pour le jour-amende, alors qu'elle est fixée à 10 francs par la jurisprudence, ne touchera pas les personnes les plus favorisées. Quant aux augmentations de peines minimales, elles sont prévues pour les atteintes à l'intégrité corporelle, mais on

cherche en vain des propositions permettant d'améliorer la lutte contre la criminalité en col blanc. La Suisse ne brille pourtant pas par son efficacité en la matière.

Ajoutons que les autorités fédérales ne croient pas toujours aux vertus du droit pénal. La preuve par l'absurde: l'un des avant-projets propose d'abroger purement et simplement les maigres dispositions du Code pénal qui protègent les droits des locataires et qui permettent d'éviter les abus de certain-e-s bailleuses-eurs.

Prompte à chanter les louanges de l'efficacité dans les autres domaines du service public, la majorité paraît en outre oublier certains éléments caractéristiques de la plupart des peines privatives de liberté: elles coûtent extrêmement cher et n'ont que peu d'impact sur la criminalité. La balle est désormais dans le camp de Simonetta Sommaruga.

Alex Dépraz



Lorsque l'extrême droite faisait campagne contre le Code pénal unifié, en 1937

## Théorie classique de la peine

En théorie classique, la peine – le châtement – trouve sa justification dans deux notions centrales: la réparation et la prévention. En outre, on essaie de tenir compte de l'optique individuelle aussi bien que du point de vue de la société.

La réparation est la première des fonctions assignées au droit pénal: il s'agit d'assouvir la soif de vengeance des personnes lésées. Bien que l'État se soit arrogé le monopole de la force et de la punition, on considère qu'il fait valoir, pour ainsi dire par procuration, le droit des victimes à obtenir réparation. Du point de vue social, la peine doit aussi assurer un minimum de crédibilité à la loi pénale, et donc à l'État comme institution.

On estime également que le prononcé d'une peine doit avoir un rôle préventif, en mettant à l'écart et en effrayant celles et ceux qui ont déjà violé la loi. La prévention peut aussi prendre la forme de mesures – médicales, sociales – de «resocialisation». Enfin, la simple existence de la loi pénale, et le caractère exemplaire de certaines sanctions, sont censés avoir un effet dissuasif sur de potentiels auteur-e-s, tout en indiquant clairement à tout le monde quelles sont les limites tolérées par la société. AT

DOSSIER: POLITIQUE PÉNALE

## Trois questions à André Kuhn

André Kuhn est professeur de criminologie et de droit pénal à l'Université de Lausanne.

**Les jours-amende comme sanction de la petite criminalité sont très critiqués. Ont-ils failli?**

Techniquement le système des jours-amende est un mode de calcul des peines d'argent qui tente de parvenir à une égalité de sacrifice entre les personnes aisées et les personnes moins aisées lorsqu'elles commettent des fautes de gravité égale. Il s'agit donc d'un système qui se veut égalitaire, les "riches" payant des sommes plus importantes que les "pauvres" à faute commise égale. En ce sens, les jours-amende n'ont pas failli;

au contraire, ils ont amélioré la situation par rapport au droit antérieur.

**Les jours-amende, notamment avec sursis, ont-ils une fonction dissuasive?**

Lorsqu'une personne qui gagne 10'000 frs par mois commet une infraction qui lui vaut une peine pécuniaire de trois mois à 100 frs le jour, soit quelque 9000 frs à payer, il me semble que si le but de la sanction est de faire en sorte que cette personne ne recommence pas, il n'est pas forcément nécessaire de lui faire déboursier les 9000 frs. En effet, l'épée de Damoclès que représente le sursis peut avoir un effet dissuasif bien plus important que l'exécution effective de la peine. Étant

donné que la peine pécuniaire se fixe proportionnellement à la capacité financière de chacun, ce qui vaut pour les personnes riches vaut aussi pour les autres.

**La réintroduction de courtes peines privatives de liberté est-elle demandée par les autorités de poursuite pénale?**

Il s'agit d'une manière de donner au juge une plus large palette de sanctions lui permettant d'affiner sa manière de sanctionner un individu. Cette réintroduction éviterait par ailleurs que certaines peines de quatre mois passent à six mois parce que le juge estime que la privation de liberté est une nécessité dans le cas d'espèce.

Propos recueillis par Arnaud Thiéry

DOSSIER: POLITIQUE PÉNALE

## Une critique de la peine

La gauche ne parvient pas toujours à remettre en question la conception «classique» de la peine (cf. ci-contre). Elle se trouve ainsi enfermée dans des catégories et des postulats qui ne lui appartiennent pas, sans pouvoir adopter une posture critique qui permettrait peut-être une réflexion et des propositions alternatives au discours dominant sur l'insécurité et sur la réponse répressive à lui donner. À ces questions difficiles, point de réponses définitives, mais il nous semble toutefois important de soulever quelques problèmes et les enjeux qu'ils recouvrent.

### DONNER SENS À LA PEINE

La peine est la sanction d'un crime, et une réflexion politique critique est nécessaire pour penser les normes qui sous-tendent la criminalisation d'un acte. Ce n'est pas l'objet des articles de ce numéro, mais ces questions restent bien évidemment liées, sans qu'il faille les confondre. Une peine est-elle trop sévère parce que la criminalisation de l'acte qu'elle sanctionne est discutable ou parce que sa condam-

nation indiscutée devrait se transcrire autrement?

Quels devraient être les objectifs d'une sanction? Il s'agirait de définir, dans une perspective socialiste, quels types de torts l'on doit reconnaître et quel est le rôle de la justice pénale. Dans le cas d'un vol, suffit-il par exemple de restituer la valeur de l'objet volé ou souhaite-t-on également sanctionner la violation du principe de propriété privée par une mesure de réparation envers la collectivité? Si l'on accepte l'idée que les actes illégaux portent atteinte à l'ensemble de la société, il faut alors imaginer une sanction qui produise une réparation collective. Est-ce le cas de la prison, ou des travaux dit «d'intérêt général»?

### DÉNONCER L'ANGÉLISME DE LA DROITE

L'effet préventif des peines est souvent invoqué comme une évidence, bien que toutes les études sérieuses montrent l'absence de fondement de cette idée, voire un effet inverse. La légitimation de la violence d'État par la peine de mort a un effet permissif sur la violence en général, par exemple, et il n'est pas déraisonnable de penser qu'un tel effet se produise dans tout contexte excessivement répressif. L'idée de prévenir la récidive peut probablement être soutenue et la menace d'une peine à exécuter pour une personne condamnée avec sursis serait dans une certaine mesure dissuasive. Mais il s'agit là d'un cas particulier ne justifiant pas la mise en place généralisée de peines plus sévères.

En revanche, la gauche propose d'autres mesures de prévention des crimes. Il s'agit de lutter contre les «facteurs de risques» d'un acte illégal: la pauvreté, la marginalisation et une éducation insuffisante. Mais surtout ne soyons pas aussi angéliques que la droite: il faut avoir le courage de dire que la criminalité ne s'éradique pas comme la variole et que des crimes se produiront dans toute société. La question n'est donc pas celle de la disparition de la criminalité, mais celle

de la préservation des libertés de chacun-e.

### PERMETTRE LA RESPONSABILITÉ

Dans le cadre d'une réflexion critique, socialiste et féministe, l'un des conflits théoriques majeurs liés à la question pénale est la tension entre la volonté de laisser les personnes s'auto-déterminer et être responsables et la nécessité de dénoncer les discriminations qui limitent leur autonomie, et donc sous un certain angle leur responsabilité. Nous devons ainsi veiller à ne pas tomber dans une posture victimisante déniaisant toute responsabilité aux individus. Cette question de la responsabilité est cruciale dans les procédures pénales, surtout dans la détermination des sanctions. Nous avons parfois tendance à gauche à vouloir défendre les plus faibles avec des arguments déresponsabilisants sans nous rendre compte que cette attitude infantilisante alimente les discriminations. Citons par exemple les cas où l'auto-détermination des femmes au sujet de leur corps se trouve constamment remise en question, comme le montrent le combat sur l'IVG et le travail du sexe.

Enfin, l'égalité de traitement si chère aux socialistes est mise à l'épreuve avec le besoin de prendre en compte les conditions sociales et individuelles différentes des personnes commettant un crime. Car il est bien évident que l'application de peines identiques à des personnes différentes est inégalitaire. Il serait donc utile de concevoir un système de peines adaptables à chaque situation, tout en cherchant à garantir une certaine équité...

Il existe d'autres types de peines à étudier et à inventer, qui permettraient une meilleure efficacité pour atteindre des buts devant eux aussi être mieux définis. Ainsi le moins que l'on puisse conclure, c'est que pour élaborer une conception socialiste de la question pénale, nous ne sommes pas au bout de nos peines!

Stéphanie Pache



DOSSIER: POLITIQUE PÉNALE

## Il faut se débarrasser de la prison

La situation n'a pas vraiment changé depuis le constat que faisait Foucault dans les années 1970. La critique de la prison est encore aujourd'hui considérée avec suspicion, sinon avec agressivité. Comment, ne manque-t-on jamais de se voir répondre, vous voudriez laisser les criminels en liberté? Ou leur concocter des peines nullement dissuasives (que n'a-t-on pas entendu sur les jours-amende avec sursis, par exemple, voir l'article d'Alex Dépraz en page 6)?

Comme celles de la drogue ou de l'éducation, la question de la prison fait naître une profonde division entre les professionnels d'une part, et une partie importante de la population de l'autre. Les premiers savent bien que la prison est criminogène, qu'elle freine ou empêche la réinsertion, qu'elle coûte cher et que son efficacité est pour le moins contestable. La seconde, lorsqu'elle n'est pas activement favorable à l'incarcération généralisée des criminels, ne «voit» pas par quoi la prison pourrait être remplacée, pour reprendre le terme utilisé par Foucault. Cette division ne laisse pas d'être inquiétante, particulièrement dans un pays qui, comme la Suisse, peut décider démocratiquement des questions pénales.

### (IN)JUSTICE ET (IN)UTILITÉ

Nous pouvons partir du principe que toute peine doit concilier deux impératifs qui ne se superposent pas toujours exactement: elle doit être *juste*, et elle doit être *utile*. La justice est comprise comme un principe

politique qui ne se confond pas avec les règles du droit positif, mais qui les excède et les fonde en même temps. Elle relève du domaine des fins. L'utilité, à l'inverse, fait partie des moyens nécessaires pour atteindre quelque chose d'autre, qui n'a généralement pas grand chose à voir avec la justice. Il peut s'agir de réinsertion, de dissuasion, de punition, de réparation, de mise à l'écart, etc. Le point fondamental est que l'utilité et la justice se limitent mutuellement, et qu'un système pénal doit en permanence équilibrer ces deux impératifs.

En ce qui concerne la prison, la seule «utilité» indéniable qu'on puisse lui reconnaître est d'alimenter la criminalité. Par ailleurs, le principe de justice qui veut que l'enfermement d'un individu soit la juste compensation de son crime ou de son délit est lui aussi pour le moins flou, et me semble devoir être contesté. Mais une fois l'insuffisance de la prison constatée, il faut en imaginer les alternatives, et sur ce point, force est d'admettre que cette imagination est pour le moment limitée.

### MESURES ALTERNATIVES

Il en existe toutefois quelques-unes, encore bien discrètes. Certaines sont déjà connues et expérimentées: le travail d'intérêt général, la peine pécuniaire, l'assignation à résidence, la médiation pénale, etc. Il faut les discuter, certaines présentent d'évidentes insuffisances, mais elles constituent des pistes intéressantes. Il faudra également en inventer d'autres,

«On sait tous les inconvénients de la prison, et qu'elle est dangereuse quand elle n'est pas inutile. Et pourtant, on ne voit pas par quoi la remplacer. Elle est la détestable solution, dont on ne saurait faire l'économie.»

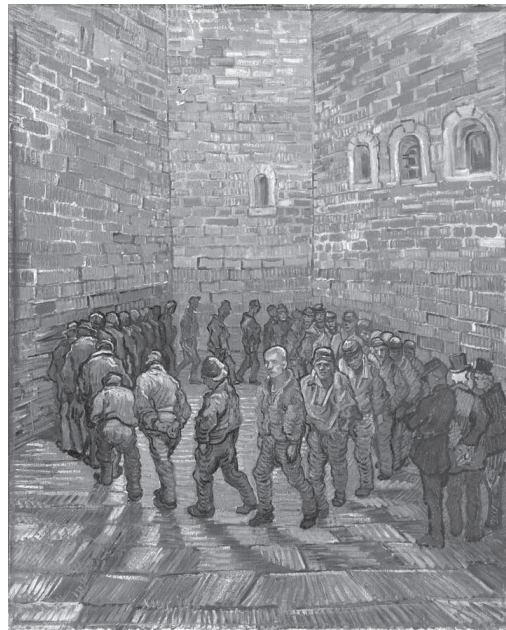
Michel Foucault, *Surveiller et punir* (1975)

collectivement, et se départir de cette idée néfaste que la prison est de toute manière le recours ultime, la base de tout l'édifice pénal, en somme: la peine par excellence.

L'objectif politique pour ces prochaines années est donc le suivant: imaginer toute une série de peines alternatives à la prison, qui viendraient progressivement remplacer cette dernière dans la pratique et dans les représentations que l'on se fait des questions pénales.

Une société sans prison ne pourra s'élaborer que si l'appareil judiciaire dispose d'une multitude de solutions alternatives, lui permettant autant que possible d'individualiser les peines, dans cette tension entre justice et utilité mentionnée auparavant. La combinaison de plusieurs peines et leur modulation devrait également permettre d'atteindre cet objectif. On sait que la criminalité ne s'expulse pas, on devrait se souvenir également qu'elle ne peut s'enfermer.

Antoine Chollet



Van Gogh, *La ronde des prisonniers* (d'après Gustave Doré)

### Pour en savoir plus

Michel Foucault, *Surveiller et punir, naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.

André Kuhn, *Sanctions pénales: est-ce bien la peine?*, Grolley, L'Hèbe, 2005.

Véronique Vasseur, *Médecin-chef à la prison de la santé*, Paris, Le Cherche-Midi, 2000.

Oscar Wilde, *Ballade de la geôle de Reading*, Paris, Allia, 1998 (1898).

DOSSIER: POLITIQUE PÉNALE

## Une société de victimes

Il est toujours surréaliste de lire dans les prises de position de l'extrême droite des affirmations péremptoires telles que: «il n'est pas acceptable que les victimes de délits aient l'impression d'être abandonnées à leur sort par une loi imposant une pratique judiciaire trop complaisante à l'égard des malfaiteurs» («document stratégique» de l'UDC exigeant une révision urgente du Code pénal, 10 juillet 2008, p. 4).

Il va de soi que les ténors de la droite dure n'ont cure du sort des victimes, le «document stratégique» susmentionné ne faisant d'ailleurs qu'expliquer en quoi il faut durcir les sanctions. Que l'UDC ait comme but de détruire l'État de droit en faisant triompher l'arbitraire et les peines disproportionnées n'est, hélas, pas étonnant. On sait que lorsque ces milieux s'adressent aux victimes, leur objectif est d'attiser la haine pour ce qui est considéré comme déviant, de manière à justifier un contrôle toujours plus fort sur la société et les individus.

### LES VICTIMES NE SONT PAS OUBLIÉES

Cela étant, il existe un sentiment répandu, selon lequel l'appareil judiciaire abandonnerait la victime à son sort, pour ne se préoccuper que de l'accusé. Au vu de l'ample

panoplie de droits prévus par la LAVI (voir ci-dessous) – lesquels, au demeurant, constituent indéniablement une nécessité dans une société solidaire et démocratique –, ce sentiment est largement exagéré.

De plus, la procédure pénale se devrait effectivement d'être centrée sur l'accusé. Le procès pénal canalise les sentiments de vengeance, l'État s'arrogeant le droit de prendre un contrôle presque absolu sur des mois, voire des années de la vie des individus reconnus coupables. Une telle prise de contrôle est totalement inacceptable lorsqu'elle vise à satisfaire la soif de vengeance de celles et ceux qui s'estiment victimes, et à leur offrir la réparation qu'elles-ils estiment justes.

### LA VICTIME NE REND PAS JUSTICE

Car une victime ne doit avoir aucun *droit* à voir condamnée la personne qui, à ses yeux, lui aurait fait du tort. Premièrement, la victime ayant une perspective biaisée des faits en cause, lui donner une place prépondérante dans la procédure entraîne un risque évident d'erreurs judiciaires. Secondement, la peine doit poursuivre plusieurs buts, souvent inconciliables avec la volonté des victimes, notamment s'il s'agit de promouvoir la réinsertion des auteur·e·s

d'infractions. Enfin, et surtout, le recentrage de la procédure pénale sur les victimes constitue une privatisation du droit pénal, une incitation à la surveillance mutuelle et à la délation. En somme, l'exact opposé d'une société libre.

Stéphanie Pache

## Aide aux victimes

La loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) de 1991, entièrement révisée en 2007, constitue la concrétisation de la disposition constitutionnelle adoptée en 1984 suite à une initiative du journal *Der Beobachter*. Elle permet à «toute personne qui a subi, du fait d'une infraction, une atteinte directe à son intégrité physique, psychique ou sexuelle» de bénéficier du soutien de la loi. Ce soutien comprend des conseils, dispensés par des «centres de consultation» spécialisés, et l'aide urgente nécessaire; des contributions pour une aide à plus long terme (qui peut être médicale, si des soins sont nécessaires, ou juridique), et la possibilité d'obtenir de l'État réparation du dommage subi ainsi qu'une indemnité pour tort moral, pour autant que l'auteur·e ne puisse être mis directement à contribution. Par ailleurs, la victime participe de plein droit à la procédure pénale, en tant que partie civile, et peut consulter le dossier; elle peut être assistée d'une personne de confiance lors des interrogatoires, et refuser de témoigner sur des faits relevant de sa sphère intime. Les victimes d'infractions contre l'intégrité sexuelle disposent de droits plus étendus encore.

L'entrée en vigueur de la procédure pénale fédérale, le 1<sup>er</sup> janvier prochain, ne modifiera pas fondamentalement la situation actuelle. Le nouveau code élargira toutefois les possibilités de participer à la procédure, en permettant notamment à toute personne lésée par une infraction (quelle que soit la nature de celle-ci) d'intervenir au procès pour soutenir uniquement l'action pénale, à savoir pour demander la punition de l'auteur, sans exiger la réparation d'un dommage au plan civil. AT

### LE POING



Le poing de ce mois est envoyé à Christoph Brutschin, Conseiller d'État PS du canton de Bâle-Ville, qui est venu justifier à la télévision les licenciements massifs de Roche (malgré un bénéfice qui se chiffre en milliards), en arguant que «l'environnement économique va devenir plus dur pour Roche» et que «c'est un pas intelligent de faire de sa position de leader une force». On connaît des socialistes qui devraient réviser leurs classiques d'économie, et abandonner les manuels de marketing qui leur servent de programme politique.

### LA ROSE



La rose va aux camarades du PS français qui ont adopté début novembre un programme pour «l'égalité réelle» qui détaille toute une série de mesures visant à rendre la société moins inégalitaire. Contrairement à certain comité directeur, nos voisins n'ont pas oublié que l'égalité était bien la valeur centrale du socialisme. Si celle-ci devait disparaître, on ne verrait plus très bien quel serait le sens de notre engagement politique à gauche. La parole est maintenant aux militant·e·s, qui doivent se prononcer sur ce texte le 2 décembre.

FRANCE

# Un gouvernement de combat contre le salariat

**Analyse par nos camarades de «*Démocratie et socialisme*» des projets qui vont être menés par le troisième gouvernement Sarkozy-Fillon, récemment nommé.**

Sarkozy sait qu'il est maintenant l'un des hommes les plus impopulaires de France. Il sait qu'après l'affaire Woerth et l'énorme mobilisation contre sa «réforme» scélérate de nos retraites, il n'est plus, aux yeux de la très grande majorité de la population, que le représentant des intérêts des riches, des rentiers-ers, des actionnaires des sociétés du CAC40.

Il a voulu imposer sa volonté contre l'avis de 80% de la population. Les institutions bonapartistes, profondément anti-démocratiques, de la V<sup>e</sup> République lui permettaient sans doute d'agir ainsi. Mais le fossé qui s'est creusé entre lui et cette très grande majorité a rendu son pouvoir profondément illégitime et ouvert une crise politique aigüe. «On peut tout faire avec des baïonnettes, disait Napoléon, sauf s'asseoir dessus»; Sarkozy aurait dû méditer cette constatation réaliste. [...]

## RESTER CRÉDIBLE

Si Sarkozy veut rester crédible aux yeux de la classe dominante, il faut qu'il lui garantisse qu'il a toujours la même volonté de s'attaquer à tous les acquis sociaux du salariat depuis le programme du Conseil National de la Résistance de 1944.

Cette classe dominante sait bien qu'à l'impossible nul n'est tenu et qu'après la formidable mobilisation sur les retraites, il faudra que le nouveau gouvernement Sarkozy-Fillon agisse avec précaution. Le tigre semble rentré dans la cage mais la porte reste toujours ouverte... Sarkozy devra, cependant, donner des gages et indiquer clairement que son objectif, avant ou après 2012, reste bien «la rupture», la fin de

tout ce qui, de près ou de loin, ressemble à un acquis social dans notre pays.

Pour donner ces gages, Sarkozy continuera à essayer de diviser le salariat en mettant en avant la sécurité et l'immigration. Et s'il a précisé, lors de son dernier entretien télévisé, qu'une alliance de l'UMP et du Front National n'était pas possible aujourd'hui, il s'est bien gardé de préciser qu'elle n'était pas souhaitable.

## TROIS AXES D'ATTAQUES

Ses prochaines attaques contre le salariat se dérouleront selon trois axes: la dépendance, la fiscalité, l'emploi.

La dépendance, c'est ce que les assureurs appellent «l'or gris», les centaines de millions d'euros que peuvent leur rapporter la prise en charge des personnes âgées dépendantes. Et Sarkozy est bien décidé à leur concéder la part du lion dans ce domaine. Tant pis pour les personnes âgées dont la qualité de la prise en charge passera alors bien après les dividendes des actionnaires des compagnies d'assurance.

La fiscalité, c'est la suppression du dispositif qui indispose au plus haut point les riches: l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF). En contrepartie, Sarkozy supprimerait le bouclier fiscal devenu le symbole trop voyant de l'inégalité devant l'impôt. Le problème est que le bouclier fiscal a rapporté 600 millions d'euros en 2010 à ses heureux bénéficiaires mais que l'ISF a rapporté 3,3 milliards d'euros à l'État. Au total, les riches récupéreraient donc 2,7 milliards d'euros dans l'opération. Pour faire passer la pilule, Sarkozy annonce, sans vraiment en préciser les modalités, son intention de taxer les revenus du patrimoine.

L'emploi. À chaque fois que la droite s'est préoccupée de l'emploi, le chômage réel a augmenté ou la précarité du travail a fait un bond en avant. Les 46'000 «nouveaux emplois» dont se vante

le gouvernement sont à 80% des emplois précaires (intérim, CDD) ou à temps partiel. Rien ne changera avec le gouvernement Sarkozy-Fillon III et le chômage a toujours de beaux jours devant lui.

## MENACES

Le chômage est une arme essentielle pour le patronat contre le salariat. C'est le moyen de chantage le plus efficace pour faire accepter la stagnation ou la baisse des salaires, la précarisation du travail, le management par le stress, les attaques contre les retraites, l'assurance-maladie ou les services publics...

En arrière-fond de ces attaques, la menace que fait peser la dette publique sera toujours présente. L'ampleur de cette dette a pour seuls et uniques responsables Sarkozy, sa politique économique et fiscale, les spéculateurs et les banques. Le Medef et le gouvernement Sarkozy ont pourtant bien l'intention d'en présenter la facture (comme en Grèce, en Espagne, au Portugal, en Irlande ou en Islande) à celles et ceux qui n'y sont pour rien: les salarié-e-s, les retraité-e-s, les chômeuses-eurs, les jeunes.

Ce nouveau gouvernement est un gouvernement de crise, un gouvernement rejeté, avant même qu'il entre en fonction, par 64% de la population. Il reflète la haine massive qu'inspire Sarkozy, sa fragilisation après sept mois de mobilisation contre sa loi scélérate sur les retraites, la férocité des appétits de l'UMP, les déchantements de la droite. Il n'en reste pas moins dangereux, prêt à profiter de toute faiblesse, de toute division de la gauche ou des syndicats, pour frapper.

*Éditorial de «La lettre de Démocratie et socialisme»  
21 novembre 2010  
(titre, intertitres et coupes de la rédaction)*

HISTOIRE

# Victor Serge, une figure majeure

Victor Serge (1890-1947), militant de l'opposition de gauche au stalinisme, au retour de son emprisonnement en URSS en 1936 se trouve dans une situation humaine difficile. Bien que de nombreuses-eux intellectuel-le-s se soient mobilisés pour le faire tirer des geôles stalinienne, une grande partie de la gauche ne lui pardonne pas son opposition résolue au régime soviétique et ses travaux sont quasiment boycottés par la presse du Front populaire, qui vit à l'heure de l'union entre communistes et socialistes. Un journal socialiste liégeois, *La Wallonie*, propose d'accueillir ses chroniques hebdomadaires, qui constituent l'origine des textes du volume présenté par les éditions Agone.

L'éditeur en a sélectionné une centaine, qui rend compte de l'acuité politique immense de Victor Serge. La tragédie de la guerre d'Espagne, les crimes du stalinisme, mais aussi l'actualité littéraire et culturelle figurent parmi les sujets traités par lui au fil de ces chroniques élogiquement écrites, et qui main-

tiennent toujours le souci d'une écriture accessible. Une lecture hautement recommandable donc, non seulement pour sa valeur historique, mais aussi pour le plaisir qu'elle procure.

Nous avons posé deux questions à son préfacer, responsable des archives Victor Serge à Montpellier et militant de gauche, Richard Greeman.

**L'internationalisme semble être au cœur de la pensée et de la pratique politique de Serge. Pourquoi est-ce si important chez lui?**

Né apatride de parents russes, exilé-e-s anti-tsaristes, Serge n'a jamais connu le poison du nationalisme. Imprégné de culture socialiste dès l'enfance, sa seule patrie c'est l'intelligentsia et ses valeurs universalistes. Et puis, il a connu les prisons de cinq pays, les unes pires que les autres, et deux guerres impérialistes mondiales.

**Critique du capitalisme et du stalinisme, Serge est une voix isolée au sein de mouvement**

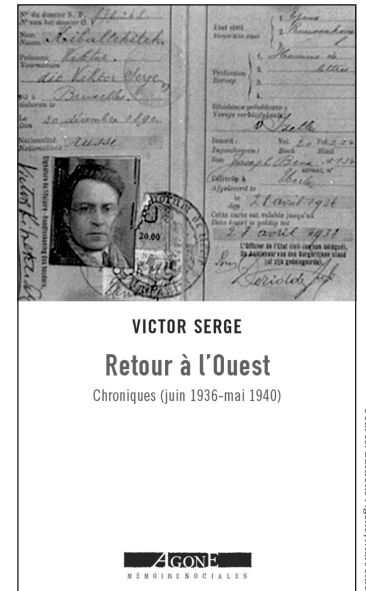
**ouvrier à la fin des années trente. Quel écho trouvent ses analyses?**

Marginalisés depuis toujours par son opposition au stalinisme et au capitalisme, les idées et les livres de Serge semblent revenir à la surface chaque fois que les mouvements de masses surgissent dans l'histoire. Ce fut le cas dans les années 1960 avec la nouvelle gauche à laquelle j'ai participé, et voilà maintenant qu'on parle de nouveau de Serge et qu'on le publie dans beaucoup de pays.

*Propos recueillis par Romain Felli*

À lire:

*Victor Serge, Retour à l'Ouest, chroniques (juin 1936 - mai 1940), Marseille, Agone, 2010.*



Source: Éditions Agone, Marseille

LIVRE

## Propos impies

Alors qu'un enseignant va-laisan est renvoyé comme un vulgaire étranger criminel pour s'être opposé à la présence d'un crucifix dans une salle de classe, la lecture de l'étude historique de Marceau Pivert s'avère d'une actualité rafraîchissante.

Pivert (1895-1958), instituteur, libre penseur, est une figure marquante du mouvement ouvrier français. Militant socialiste, il devient le dirigeant de l'aile marxiste de la SFIO dès 1927. Très actif durant le Front populaire, son courant, la «gauche révolutionnaire», est exclu de la SFIO en 1938. Il fonde alors le Parti socialiste ouvrier et paysan qui se distingue de la SFIO par sa volonté révolutionnaire, mais aussi du

Parti communiste par son refus du stalinisme. Après la guerre, Pivert retrouvera la SFIO.

L'ouvrage réédité ici par Démopolis date de 1932. La SFIO a adopté en 1929 le principe de nationalisation de l'enseignement (alors souvent en mains religieuses) en soulignant son anticléricalisme de principe:

«Le PS est anticlérical en tant qu'il rencontre l'Église dans toutes les entreprises de réaction politique et de conservatisme social. L'anticléricalisme pour lui, loin d'être raillerie mesquine ou persécution sectaire, signifie au contraire défense de la liberté pour tous, protection assurée de tous, contre toutes les forces coalisées de contrainte et devient une forme de sa lutte de classe.»

Pivert illustre cette conception de la laïcité dans son ouvrage en dépassant une conception purement humaniste et «neutraliste» de la laïcité et en montrant historiquement les fondements de classe de l'oppression religieuse. La laïcité qu'il défend est alors une «laïcité d'émancipation» qui ne peut être portée que par un mouvement socialiste et la transformation réelle des conditions d'existence.

*Romain Felli*

À lire: Marceau Pivert, *L'église et l'école, préface de Léon Blum, introduction d'Eddy Khaldi, Paris, Démopolis, 2010.*





Congrès de  
l'UDC en  
décembre,  
en plein  
air.

#### EN BREF

### À gauche toute

Avec Moritz Leuenberger au conseil d'administration d'Implenia, la gauche ne voit pas encore le bout du tunnel.

### Gastronomie

Après avoir vu l'oeuf mayo et les rillettes pur porc inscrits au patrimoine mondial, la France songe à ajouter à la liste la pétanque en marcel, les gauloises et le «13 heures» de Pernaut.

### À chacun sa chance

Tout arrive à Neuchâtel. Même les enfants de Conseillers d'État peuvent devenir Conseillers d'État.

### Parties fines

Ratzinger admet l'usage de la capote en cas de risque de contamination: il commence à avoir peur pour Berlusconi.

### L'Irlande en faillite

La prochaine vague d'immigration sera catholique, boira de la Guinness, mangera du mouton et sera, elle, décidément inintégrable.

**JAB**

CH-1450 Sainte-Croix

Adresse de renvoi: Pages de gauche  
Case postale 7126, 1002 Lausanne

#### SALLE DES PAS PERDUS

## Rentabilité sans morale

Faire un investissement financier, c'est placer de l'argent pour en gagner plus. Plus le retour est important, plus l'investissement aura été rentable. Souvent, les investissements les plus immoraux sont aussi ceux qui rapportent le plus: armement, tabac, drogues, criminalité. *Economiesuisse*, le lobby des grandes entreprises, a sans doute réussi le plus rentable d'entre eux: investir 50 fois plus que le PS pour combattre l'initiative pour des impôts équitables. La campagne est mensongère. Elle dit que ce sont des hausses d'impôt pour tout le monde, alors que c'est objectivement faux, et elle dit que cet argent va dans les poches du PS (sur leur affiche), ce qui ne l'est pas moins. De plus, l'objectif est immoral: permettre aux plus fortuné-e-s de payer le moins d'impôt possible et de faire la loi. La règle mentionnée ci-dessus reste vraie: l'investissement est rentable. Dix millions dans la campagne, pour gagner des centaines de millions en baisses d'impôts! Même Novartis et Philip Morris n'offrent pas de si beaux taux de rentabilité! SB

### La famille, une idée de gauche?

Comme nous l'annonçons dans notre dernier numéro, *Pages de gauche* organise un grand débat autour de la politique familiale, pour prolonger la discussion suscitée par le dossier du numéro d'août 2010.

Celui-ci aura lieu le jeudi **13 janvier 2011 à 19h00**, au buffet de la gare de Lausanne (dans le Grand Salon, au 2<sup>e</sup> étage). Les intervenantes seront Liliane Maury Pasquier (Conseillère aux États PS, Genève), Michela Bovolenta (SSP), Magdalena Rosende (sociologue, UNIL) et un-e membre de notre rédaction.